

Un matériau inflammable, des poussières explosives...

INCENDIE - EXPLOSION 

- Lutter contre l'empoussièrement
- Manipuler les produits chimiques avec précaution (colle, vernis, peintures...)
- Ne pas fumer dans l'atelier



www.slst.fr

REPOINSEDITIONS... 04 77 79 91 86 • Edit. 2019 • Fotos.com

EDITION SALARIES

LES POUSSIÈRES DE BOIS



Les dangers



! **Conjonctivite**



! **Rhinite**



! **Asthme**



! **Cancer**

des cavités nasosinusiennes

Les poussières de bois sont toutes cancérogènes : quel que soit le bois travaillé, quel que soit le travail effectué.

Les signes d'alerte

Les signes suivants, s'ils sont persistants, doivent attirer votre attention :

- Narine bouchée
- Écoulement nasal
- Saignement du nez
- Troubles de l'odorat
- Douleur de la face

Parlez-en à votre médecin du travail, notamment si ces signes sont d'un seul côté de la face. Consultez votre médecin traitant en l'informant que vous êtes exposé aux poussières de bois.

Des examens spécialisés permettent de dépister les maladies. (Recommandations HAS)
Ils peuvent être prescrits par votre médecin du travail ou par votre médecin traitant après la fin de votre activité professionnelle.

Les affections provoquées par les poussières de bois peuvent être prises en charge en Maladie Professionnelle, tableau 47. La déclaration est à faire par le malade lui-même sur un formulaire délivré par la CPAM.

N'attendez pas les premiers signes... Pensez prévention !

- Utilisez les aspirations des machines et des outils portatifs.
- Nettoyez par aspiration
Pas de balais, ni de soufflettes !
- Portez vos EPI (protections individuelles)
Masque anti-poussières de type FFP3
Lunettes et protections anti-bruit
- Nettoyez régulièrement le nez avec du sérum physiologique.

